

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2020

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

**I – FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Mme la Maire est présidente de droit de toutes les commissions municipales, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit la composition des commissions municipales, et procède immédiatement à la désignation des vice-présidents :

- Appel d'offres  
**Nans Perrin(vice-président)**, Nadège Rivoire, Yvan Martin  
**Suppléant** : Isabelle Baas, Christophe Martin
- Aménager et embellir  
**Isabelle Baas(vice-président)**, Alex Vagnon, Estelle Trémoulhéac, Etienne Careil , Patricia Dumas, Nans Perrin, Yvan Martin
- Vie associative, culturelle et sportive  
**Fabien Plasson(vice-président)**, Nadège Rivoire, Isabelle Baas, Agnès Granjon
- Enfance, jeunesse et solidarité  
**Patricia Dumas(vice-président)**, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Alex Vagnon, Agnès Granjon, Paul Thiollière
- Développement économique  
**Alex Vagnon(vice-président)**, Christine Robin, Nans Perrin, Etienne Careil, Paul Thiollière
- Finances  
**Nans Perrin(vice-président)**, Nadège Rivoire, Christophe Martin, Paul thiollière
- Communication et vie démocratique  
**Nadège Rivoire(vice-président)**, Fabien Plasson, Estelle Trémoulhéac, Agnès Granjon
- Gestions du personnel  
**Christophe Martin(vice-président)**, Gilles Busca, Patricia Dumas, Yvan Martin
- CCAS  
**Christophe Martin(vice-président)**, Estelle Trémoulhéac, Patricia Dumas, Christine Robin

**Commissions communales des impôts directs**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires n'appartenant pas au Conseil Municipal, est instituée pour la durée du mandat.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une liste de 24 contribuables à partir de laquelle seront désignés 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants par l'administrateur des finances publiques.

Une liste de 23 avait été proposée, puis M. Thiollière à proposer M. Christian Coste comme 24 ème nom. M. Yvan Martin s'interroge sur le fait qu'aucun nom de la commission précédente n'a été conservé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide les listes suivantes:

12 titulaires :	12 suppléants :
Jean MAZZONI	Noël FRAISSE
Thierry MARTINAUD	Pierre SCHMELZLE
Franck PERNET	Michel CHATELON
Marie-Catherine BAAS	Christine BLANCHET
Hubert SAGE	Frédéric LACHAL
Marie-Anne VALLOT	Pierre TROUILLET
Gisèle JACQUEMET	Nicolas BANCEL
Jérôme ROBIN	Fabrice DOREL
Sonia ROYER-GAULT	Florence MALLIEN
Marie-Christine CHAPRIER	Nicolas LADRANGE
Didier BORNARD	Véronique BAUDOIN
Catherine SABOT	Christian COSTE

## II- Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Selon l'article L2123-23 du CGCT, le Maire et les adjoints peuvent prétendre à une indemnité de fonction calculer sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Considérant que le code fixe des taux selon le nombre d'habitant de la commune.

Il appartient au conseil Municipal de déterminer le taux des indemnités dans la limite des taux maximaux.

Voici le tableau des indemnités qui vous est proposé :

			% indice	BRUT/mois
Maire	Céline	Elie	31	1206
Adj 1	Isabelle	Baas	10.05	391
Adj 2	Fabien	Plasson	6.7	261
Adj 3	Patricia	Dumas	6.7	261
Adj 4	Nans	Perrin	6.7	261
CM	Nadège (GC)	Rivoire	6.7	261
CM	Alex (GC)	Vagnon	6.7	261
CM	Christine	Robin	6.7	261
CM	Etienne	Careil	1.55	60
CM	Estelle	Trémoulhéac	1.55	60
CM	Christophe	Martin	1.55	60
CM	Gilles	Busca	1.55	60
CM	Paul	Thiollière	1.55	60
CM	Agnès	Granjon	1.55	60
CM	Yvan	Martin	1.55	60
			<b>3582</b>	
			brut	
Indice "1027"			70%	
3889, 40 €				

Les élus de la liste « vivre au village » mettent l'accent sur le caractère bénévole de la fonction de conseiller municipal et par conséquent refuse leur indemnité. Mme la Maire explique ce choix par le fait que chaque conseiller aura des frais de déplacement, de téléphonie... Les 3 conseillers qui ont une indemnité de 261,0 €/mois, ont les délégations suivantes :

- Alex Vagnon assurera les fonctions de surveillance, de gestion des bâtiments communaux et des espaces verts il veillera à la bonne organisation du travail des personnels techniques

- Nadège RIVOIRE assurera les fonctions de gestion et de développement des outils de communication et d'information physique et numérique. Elle veillera à l'organisation et au développement des pratiques de démocratie participative: information des habitants, réunion publique, animation des comités consultatifs

- Christine Robin assurera les fonctions de mise en cohérence des pratiques municipales pour permettre à la commune s'inscrire dans une réelle transition écologique. Elle coordonnera un pôle ressource autour des questions de l'écologie (économies d'énergie, réduction des déchets, protection de la biodiversité), pour favoriser la recherche de fonds liés à ces questions.

Après délibération, Le tableau des indemnités définitivement adopté par 2 voix contre et 13 pour est :

			% indice	BRUT/mois
Maire	Céline	Elie	31	1206
Adj 1	Isabelle	Baas	10.05	391
Adj 2	Fabien	Plasson	6.7	261
Adj 3	Patricia	Dumas	6.7	261
Adj 4	Nans	Perrin	6.7	261
CM	Nadège (GC)	Rivoire	6.7	261
CM	Alex (GC)	Vagnon	6.7	261
CM	Christine	Robin	6.7	261
CM	Etienne	Careil	1.55	60
CM	Estelle	Trémoulhéac	1.55	60
CM	Christophe	Martin	1.55	60
CM	Gilles	Busca	1.55	60
CM	Paul	Thiollière	0	0
CM	Agnès	Granjon	0	0
CM	Yvan	Martin	0	0
				<b>3402</b>

### III – Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

Afin de permettre une meilleure organisation de l'administration des communes, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne à Mme la Maire, les délégations suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 8000,00 €
2. De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
6. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000,00 €.
7. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

#### **IV- Remplacement câble souterrain**

Mme la Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement d'un câble souterrain armoire AJ (avenue des ateliers)

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le syndicat intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Financement :

Coût du projet actuel :

description	Montant HT	% PU	Participation commune
Remplacement câble souterrain armoire AJ	2 055,00 €	71	1 459,00 €
total	2 055,00 €		1 459,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ses travaux

#### **V-CONGE FORMATION PROFESSIONNEL**

Par courrier du 3 juin 2020, dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Mme Magali Cancade, Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) depuis 27 ans à l'école du village, demande à bénéficier de son compte personnel de formation de 150 jours, puis ensuite d'un congé de formation professionnelle. A l'issue de cette formation, elle intégrera la fonction publique hospitalière. Son départ pourra soulager la commune étant donné que le nombre d'enfants scolarisés à St-Julien baisse à la rentrée 2020 et que les prévisions confirment la diminution des effectifs en 2021.

Elle demande la prise en charge du coût de sa formation d'aide-soignante qui aura lieu de septembre 2020 à juillet 2021 pour un montant totale de 6580,00 €, le conseil accepte de financer cette formation.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord à Mme Magali CANCADE pour suivre cette formation, accepte le financement de cette formation répartis sur les budgets 2020 et 2021.

Une demande d'aide de financement sera déposé auprès du centre de gestion de la Loire selon l'article 17 du décret n°2007-1845 du 26/12/2007 qui indique que pour les collectivités de moins de 50 agents, le centre de gestion peut rembourser tout ou partie du montant de l'indemnité forfaitaire versée durant la période de formation (85% du montant du salaire brut).

#### **VI- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal renonce à son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AC 168 situé 41 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AE 75 situé 6 Chemin de Taillis Vert

#### **VII-DIVERS**

**-Incivilité :**

1. Yvan Martin signale que des ordures ménagères ont été déversées au pont de Chatagnard, photo prise par un habitant, transmise à la gendarmerie, le contrevenant est donc identifié. L'habitant a lui-même rencontré cette personne pour lui faire remarquer son sans gêne. La maire, suite à cette information, lui fera un courrier d'avertissement.

2. Céline ELIE informe d'un dépôt de gravas près de la ferme de M. Sauzéat, le conseil propose d'aller aider à leur enlèvement.

**-Ecole :**

Paul Thiollière s'interroge sur la baisse des effectifs, une classe sera sans doute fermée en 2021, pourquoi la population baisse-t-elle à St-Julien ? Un manque flagrant d'intérêts pour le village ?

Christine Robin répond que ce phénomène est multifactoriel.

Céline ELIE : il faut accélérer la viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement, car depuis le déconfinement, il y a une forte demande.

**Autres :**

- Nadège RIVOIRE : Publication de la lettre pirailone début juillet

- 14 juillet : Alex VAGNON évoque la préparation du vide-grenier du camping « val du ternay » : organisation à définir rapidement : un plan de stationnement et un plan de circulation seront mis en place, il faut aussi gérer le marché et la cérémonie avec les pompiers.

- Fabien PLASSON : programme du 13 juillet : un feu d'artifice précédé d'une retraite aux flambeaux. En début de soirée, un parcours surprise avec diverses animations évitant de favoriser des attroupements, sous condition de l'évolution des conditions sanitaires.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 heures 50 mn.

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 27 juin 2020 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire  
Céline ELIE



